

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française
Département de la Corrèze



Séance du 24 juin 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

N°37

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjoint, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RONOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DERUBE, M. Régis DESTRUEL, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Monsieur Jean-Paul PETIT représenté par Monsieur Bruno CARRAT, Monsieur Michel CAILLARD représenté par Monsieur Henry TURLIER, Madame Hyeri ZIOLO représentée par Madame Jacqueline RONOT, Monsieur Baptiste NAVES représenté par Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Monsieur Mathieu MOUSSOUR représenté par Dorian LASCAUX et Madame Yvette FOURNIER représentée par Pascal CAVITTE.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Cession d'une parcelle communale cadastrée AN 692 au profit du SDIS

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Considérant que, par délibérations du 18 décembre 1997 et du 25 mars 2025, le Conseil Municipal a décidé de céder la parcelle AN 511 sise rue Evariste Galois au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),
- Considérant que ces délibérations n'ont pas été suivies d'effet,
- Considérant que, par arrêté préfectoral du 22 juillet 2020, un arrêté préfectoral a prononcé la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Centre de Secours du Pays de Tulle a été prononcée,
- Considérant que la délibération du comité syndical du 6 juillet 2020 précise les biens figurant dans l'actif du syndicat et qui sont déjà en possession du SDIS et que le Syndicat avait pour charge d'amortir lui seront comptablement rétrocédés soit : les terrains, les bâtiments, le mobilier,

- Considérant que la parcelle AN 511, sur laquelle ont été implantés les bâtiments appartenant en 2020 à la commune, n'ayant pas fait l'objet d'un acte de cession, le SDIS est donc devenu propriétaire des bâtiments sans être propriétaire de la parcelle,
- Considérant qu'il convient de régulariser cette situation,
- Considérant que la parcelle AN 511 a été divisée en deux parcelles : AN 692 d'une superficie de 1ha 29a 62a, objet de la cession, et AN 691, d'une superficie de 131m² qui demeurera propriété de la commune, une antenne de la société Towercast étant implantée sur celle-ci,
- Vu le plan ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Décide de céder au prix de 1 € la parcelle de terrain, cadastrée AN 692, sise Rue Evariste Galois, au profit du SDIS.

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette cession.

3 - Précise que les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.


 Le Maire, 
 Laurent MELIN

Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 29 JUIN 2026
 Date et ref de l'accusé de réception : 29 JUIN 2026

D37 - 24062026

